



De l'U.S.C 1932 à l'O.M.S 1992

La mouvance sportive à Contrexéville

Enquête de Gilou SALVINI

Études publiées dans les Gunderic n° 123 à n°131 de 2017 et 2018

Les villes et villages entretiennent des relations particulières avec leurs mouvements sportifs qui les représentent, le tissu local est propice à la symbiose sociologique émanant des couches diverses de la population qui s'adonnent pour diverses raisons aux sports, que ceux-ci soient collectifs ou individuels.

L'étude telle que je la propose de l'histoire du sport contrexévillois, dans sa globalité locale, est destinée à démontrer et expliquer comment depuis 1932 l'esprit sportif s'est développé à Contrexéville, au fur et à mesure des événements, des exigences de la société et de l'état d'esprit des hommes, qu'ils soient sportifs ou dirigeants.

Le droit de s'associer :

C'est la loi du 1er juillet 1901 "relative au contrat d'association", adoptée sur l'initiative de Waldeck-Rousseau, au terme d'une longue bataille parlementaire, qui donne à tout citoyen le droit de s'associer sans autorisation et qui fonde le droit d'association sur des bases contractuelles entièrement nouvelles. Loi d'une portée considérable qui garantit le principe des grandes libertés républicaines. Elle préserve les droits des individus tout en permettant leur action collective, elle met fin au régime restrictif et d'interdiction préventive de la loi "Le Chapelier", ainsi que des articles du code pénal des lois des années antérieures, et du corporatif d'antan désormais révolu. Le droit d'association se fonde sur les principes issus de la révolution de 1789 : primauté de l'individu, de ses droits et de sa liberté, liberté d'adhérer ou de sortir d'une association, limitation du but de l'association à un objet clairement défini, égalité des membres, administration de l'association par libre délibération de ses membres.

Le sport dans son ensemble est concerné les activités sportives qui existent sont pratiquées à une petite échelle, individuellement ou par groupes d'affinité sociale. Très vite on va assister à une floraison d'associations d'initiatives confessionnelles ou socio-professionnelles auxquelles adhéreront des activités sportives.

Sous la Troisième République, après la guerre de 1870-71, les associations de préparation militaire, le tir, l'escrime, l'athlétisme et la gymnastique se développent, leur cas particulier est encadré par l'instruction ministérielle sur l'organisation et le fonctionnement des sociétés.

Aux origines des sports :

Les premiers Jeux olympiques modernes de 1896 à Athènes, ont réveillé l'élan sportif dans les bourgades de notre pays, 9 activités sportives y furent pratiquées :

- L'athlétisme, la gymnastique, le tir, l'escrime, la lutte, la natation, le cyclisme, le tennis, l'haltérophilie.

Les Jeux olympiques de 1900 à Paris seront une révélation pour les Français, d'autant qu'ils coïncideront à l'Exposition universelle de 1900 qui a drainée des millions de visiteurs qui découvrent véritablement le sport.

Le nombre des disciplines a augmenté il est passé à 19 et s'est diversifié à un point que certaines activités ne seront pas prises en compte par le C.I.O, mais assimilées aux concours d'exercices physiques et de sports de l'Exposition universelle, certains sports furent ouverts aux femmes, qui par la suite imposeront progressivement leur présence, mais aujourd'hui encore leur nombre est loin d'atteindre celui des hommes.

Les disciplines olympiques :

Athlétisme – Aviron – Cricket – Croquet – Cyclisme – Escrime – Football – Golf – Gymnastique – Natation
- Pelote basque – Polo - Rugby à XV – Équitation – Tennis – Tir - Tir à l'arc – Voile – Water-polo.

Sports de l'Exposition universelle :

- Pêche à la ligne - Boules lyonnaises et pétanque - Tir de canon - Combat de feu – Cerf volant - Pigeon voyageur - football américain – Base-ball - Football gaélique – Hurling – Motonautisme - Sauvetage (manœuvres de pompes à incendie, sauvetage sur l'eau, premiers secours aux blessés civils et militaires).

Une telle profusion d'activités sportives en 1900 et la loi du 1er juillet 1901 "relative au contrat d'association", ne pouvaient que favoriser l'émancipation du sport sous toute ses formes au plus profond de notre France D'abord réservé à une élite, le sport intrigue, intéresse et conquiert les masses, surtout la jeunesse qui trouve un moyen d'expression, et d'ouverture vers l'extérieur en échangeant lors de confrontations pacifiques

Implantation locale des sports :

Nos trois villes thermales Contrexéville, Vittel et Martigny-les-Bains, étaient ouvertes depuis longtemps aux sports qui se déroulaient en saison dans le cadre restreint des cures. Des moniteurs proposaient des activités physiques aux curistes et touristes, soit pour pratiquer soit pour y assister ; c'est ainsi que des terrains servaient d'hippodrome ou de manège, le tir était apprécié de même que l'escrime, le culturisme suédois, le lawtennis, le golf faisait ses premiers pas à la Ferme de la Tuilerie à Vittel, à la Ferme des évêques pour Contrexéville et à la Côte du Hautmont à Martigny-les-Bains (Aujourd'hui encore certains de ces endroits sont encore réservés aux sports en question, d'autres restent visibles dans le paysage...).

Après 1906, l'Association sportive La Saint-Rémy de Vittel se produit en spectacle dans les trois stations thermales, cette structure associative sonne le réveil de l'esprit sportif dans notre région, elle est affiliée aux patronages catholiques⁽¹⁾, dont le but était de former les jeunes gens et leur santé physique. Y étaient admis les jeunes de plus de 9 ans, préparant ou ayant fait leur première communion, et assistant aux offices du dimanche. Son président-fondateur était Jean Bouloumié maire de Vittel, dans le comité d'administration figuraient en bonne place le vicaire, l'abbé Chardin et le curé de Vittel, l'abbé Gravier. Dans le même temps, mais dans les cités ouvrières le long de la Moselle, des associations sportives d'obédience socialiste, organisaient le sport sous leur férule.

Dans les villages, sans structure administrative appropriée, ni endroit spécifique, des adultes enseignent les rudiments du sport à des enfants, le football étant le plus facile à pratiquer. Très vite l'esprit de compétition naît et l'on se déplace pour affronter les équipes voisines.

Les autorités municipales, sous la pression mais aussi avec le désir d'encadrer et de structurer l'élan sportif, incitent les pratiquants à se regrouper sous l'égide de la loi du 1er juillet 1901, c'est ainsi que les mairies créent de facto les associations comme ce sera le cas à Contrexéville.

Contrexéville s'éveille à la pratique sportive :

Le 15 décembre 1931, sous l'impulsion du maire Marcel Boucher, une réunion se déroule à la mairie dans le but de créer un club sportif, pour le maire et son conseil municipal il s'agit de mettre en place une structure associative qui accueillera les différentes activités sportives de la ville et celles à venir. C'est une façon d'encadrer les sports et les hommes qui les dirigent en évitant la multiplication des associations et par la même la multiplication des problèmes et des contradictions. Il s'agit bien là d'un acte politique pour le maire *qui s'est présenté et fut élu aux législatives de 1936*, homme de conviction qui se situe à la droite extrême *par rapport à la droite modérée*, il est dans la mouvance *des Croix-de-Feu, des Camelots du roi, des factieux*, mais il affirme son *républicanisme et son hostilité à l'hitlérisme*, il n'a pas encore franchi le pas qui fera de lui en 1940 un fervent *président du « Groupe Collaboration » pour les Vosges ; un « Groupement des énergies françaises pour l'unité continentale »* qui dépasse le concept du pétainisme national⁽²⁾.

Le 12 janvier 1932 est déclarée l'U.S.C, l'Union sportive de Contrexéville à la sous-préfecture de Neufchâteau, avec l'objet suivant : Préparation au service militaire et développement des qualités d'entraînement de ceux qui ont servi.

On peut aujourd'hui s'étonner de ne pas voir inscrit quoi que ce soit concernant la pratique des sports alors que le Football, l'Athlétisme et la natation (depuis la création du lac de la Folie en 1929) sont les disciplines pratiquées par les Contrexévillois, elles entreront en tant que section dans l'Union Sportive.

Le conseil d'administration de 9 membres est composé du maire, d'un conseiller municipal, d'un adjoint, de 4 sympathisants politiques et du secrétaire général de mairie, seul le docteur Petit et un autre membre ne sont pas encartés à la droite extrême. La plupart sont hôteliers et commerçants.

Composition du conseil d'administration de l'U.S.C :

- Président d'honneur : Marcel Boucher, maire.
- Président : Émile Harmand, 1^{er} adjoint.
- Vices présidents : Camille Gérard. Frédéric Bataille. Gaston Sétiau.
- Directeurs des Cours : Louis Vautrin et le docteur Georges Petit.
- Secrétaire : Arsène Colnet
- Trésorier : Marcel Gérard.

(1) Union des sociétés de gymnastique et d'instruction militaire des patronages et œuvres de jeunesse de France (USGIMPOJF) puis Fédération des sociétés catholiques de gymnastique (FSCG).

(2) Renseignements puisés dans les Actes des Journées d'études Vosgiennes de Vittel et Contrexéville, 2001. Jean Paul ROTHOT, Maître de conférences, Université de Nancy 2 « Marcel Boucher, député maire de Contrexéville, 1891-1968 » pages 205 à 216.

Dans la cité voisine, le C.S.V, Club Sportif Vittellois, est créé en 1935 par les joueurs de football qui accueillent d'autres sections sportives, notamment celles qui ne se reconnaissent pas dans l'Association sportive de La Saint-Rémy à cause des principes confessionnels qui encadrent et restreignent le droit d'entrée, là encore au C.S.V le support associatif englobant les clubs sportifs est préconisé, plutôt que de laisser les clubs se créer en association spécifique, on les sollicite pour s'affilier en tant que section au sein du C.S.V.



Golf à la ferme des Évêques



Escrime dans le parc



Tennis au parc de Bellevue



Pétanque et boules



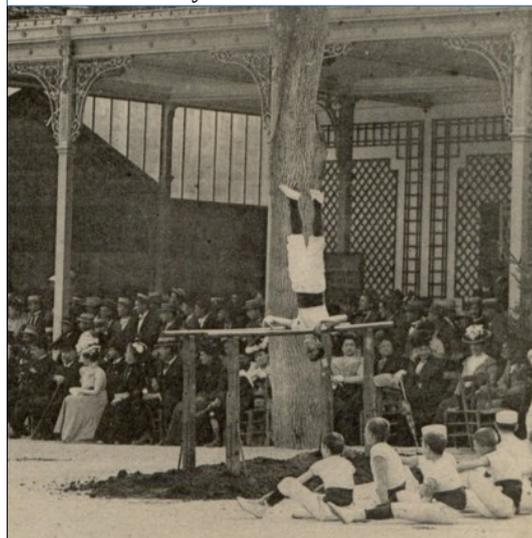
Croquet au féminin



Concours hippique au Tir aux pigeons



La Saint Rémy de Vittel en démonstration



Tir aux pigeons

Le sport d'avant-guerre :

L'image ci-contre de la Saint-Rémy de Vittel date de 1911, les gymnastes sont photographiés sur les escaliers de la source Le Clec (aujourd'hui parking Source Légère, derrière la pharmacie thermale). Ce type d'association confessionnelle n'a pas séduit la municipalité contrexévilloise qui a fondé en 1932, l' U.S.C une association type loi 1901, suivie par Vittel avec le C.S.V en 1936 (chapitre précédent).

Après le retentissement des Jeux olympiques de Paris en 1924, ceux d'Amsterdam en 1928, puis ceux de Los-Angeles en 1932, l'esprit de compétition naît chez les jeunes contrexévillois qui s'adonnaient à différents sports, au début sans tutelle ni encadrement, soit au lac de la Folie, soit dans un champ au Tir aux pigeons, un terrain du Syndicat d'initiative.

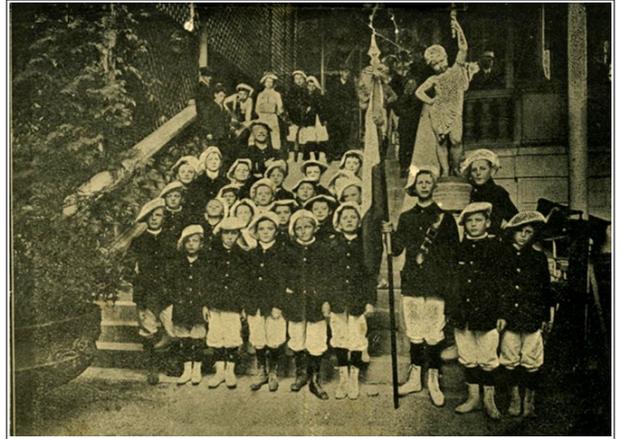
La préparation des Jeux olympiques de Berlin prévus en 1936, motive encore plus l'esprit sportif exacerbé par l'enjeu de la compétition elle même, mais aussi par le défi politique entre pays démocratiques et états totalitaires.

Depuis que l' U.S.C a été créée en 1932, et que le but initial de l'association était la préparation militaire, les sportifs de la cité thermale trouvaient leur compte dans les activités de préparation militaire dirigées par des bénévoles : la natation au lac, l'athlétisme avec les courses à pied, les lancers et les sauts... Le basket qui était auparavant associé à la fédération d'athlétisme, est devenu sport fédéral à part entière en 1932, les quelques contrexévillois qui s'adonnaient à ce sport ont tenté de l'implanter, mais le peu d'audience et surtout le manque de club dans le secteur et leur rareté dans le département laissera ce sport en marge de l' U.S.C.

Concernant le football, les équipes locales affrontent leurs homologues lors des coupes et championnats organisés par le District départemental, elles reçoivent les équipes de Mirecourt, Neufchâteau, Châtenois, Vittel, Darney et Bulgnéville et se déplacent chez ses adversaires avec les moyens du bord ; en vélo, moto ou selon les distances, avec le camion d'une entreprise locale...

À Contrexéville, avant la guerre de 1939-1945, une génération de jeunes sportifs commence à se faire connaître : Les Arribet, Bizet, Brédard, Burgard, Deschaseaux, Fessler, Gérard, Guillot, Larché, Millot, Petitfour, Tavernet, Wetterer, les frères Salvini, les frères Reinès et bien d'autres... Parmi eux il y a le footballeur de l'U.S.C, Gaston Salvini qui pratique aussi le noble art au Boxing club Vittellois créé en 1931 (présidé par Maurice Maitzner). Boxeur talentueux, il a été stoppé dans son ascension par la guerre, alors qu'il préparait sa qualification pour les Jeux olympiques de 1940 qui devaient avoir lieu à Tokyo au Japon (Gunderic n° 93 de 2012 pages 762 et 763 « Tonton Salvini, du ring à l'échafaudage »).

LA SAINT-REMY au Congrès Eucharistique de Contrexéville



Préparation militaire au lac de la Folie, le public assiste aux épreuves de natation et plongeon

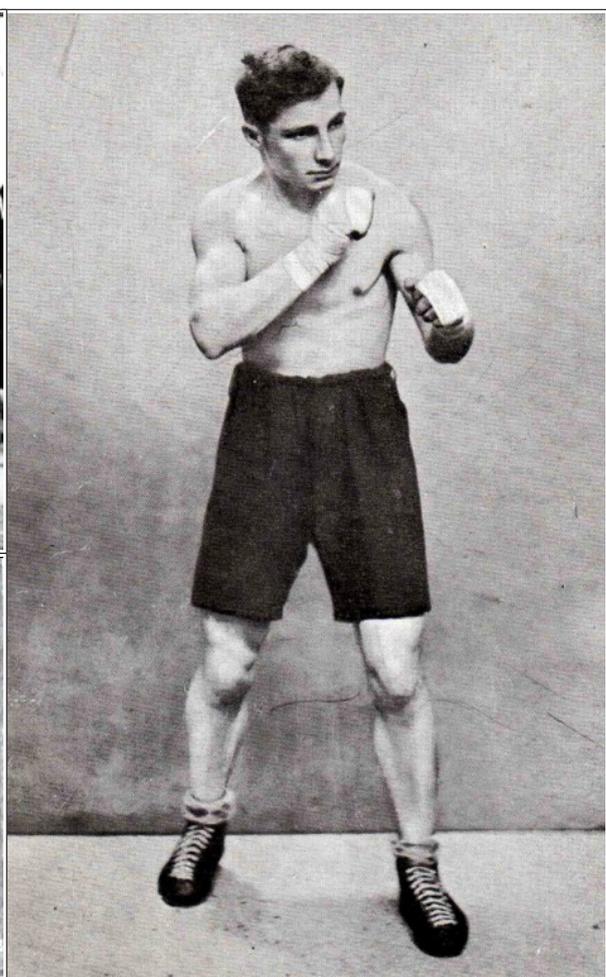




(1) Avant la constitution de l'U.S.C les jeunes se rassemblent au terrain du Tir aux pigeons
(2) Rassemblement des basketteurs et officiels au terrain supérieur du Tir aux pigeons



Les équipes de football 1 et 2 de l'U.S.C

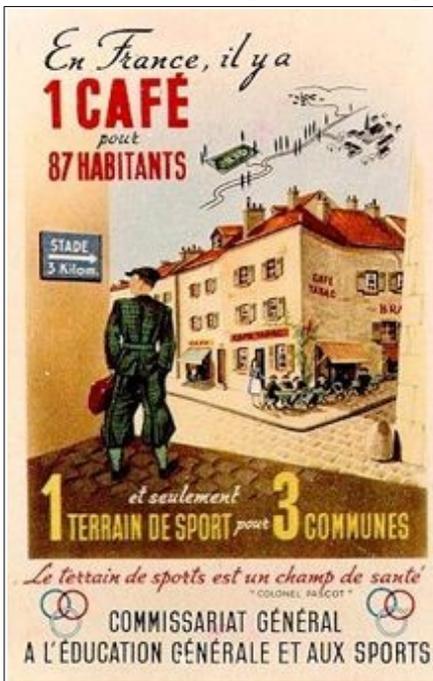


Gaston SALVINI Champion des Vosges et de Lorraine
1936 - 1937 - 1938 - Qualifié pour les J.O de 1940

La guerre 1939, l'occupation 1940 :

1939 : la vie associative cède le pas aux événements, la guerre contre l'Axe et la défaite sont suivies d'une période de restructuration du sport en France. À Contrexéville, quelques jeunes qui frappent encore le ballon, se retrouvent au lac pour plonger et nager ou échangent des balles au ping-pong.

1940 : occupation allemande de la partie nord de la France qui comprend une zone de « Peuplement allemand » dans laquelle est compris le département des Vosges, et une zone dite libre dirigée par le maréchal Pétain chef de l'État Français. Cette France coupée en deux ne l'est pas restée, la zone libre est envahie le 11 novembre 1942 lors de l'opération Anton, menée par les Allemands et les Italiens à la suite du débarquement allié en Afrique du Nord le 8 novembre de la même année. Dès lors, la zone libre est appelée « zone sud » et la zone occupée est appelée « zone nord ».



La reprise en main par l'État de Vichy du sport en France, se fait par l'intermédiaire du CGES, Commissariat à l'Éducation Générale et Sportive. Le sport de la Troisième République, est rendu responsable en partie de la défaite (à cette époque on cherche partout les causes de la défaite française...), aux yeux de Vichy et de Pierre Drieu la Rochelle : « La France de l'apéro et des congrès » a perdu la guerre en négligeant le sport...

Désormais on préconise un sport des masses à l'image des pays totalitaires, en encadrant et en prenant en main la jeunesse dans le but d'en faire des artisans de la Révolution Nationale, un programme scolaire est institué et le statut des juifs entre en ligne de compte. La Charte des sports du 20 décembre 1940 instaure un contrôle sévère du mouvement sportif et de la vie en association, cependant certains de ces aménagements seront conservés après la Libération sous la Quatrième République. Référence : « Le sport et les Français pendant l'occupation 1940-1944 » édition l'Harmattan 2002.

Sports contrexévillois sous l'occupation :

Les premières mesures sportives prises dans la cité, qui comptait seulement 957 habitants dont 95 enfants scolarisés en 1936, vont à l'encontre du système scolaire républicain, accusé de pervertir la jeunesse par son intellectualisme, les pédagogues vichystes revendiquent la formation d'un être d'action privilégiant ainsi l'éducation physique à l'école concernent les activités scolaires d'où on a chassé les juifs, les francs-maçons et communistes, désormais on y encadre des jeux, la pratique des exercices rythmiques, de la danse et du chant choral ; des travaux manuels, des sorties et activités au grand air, de la pratique du secourisme. La finalité à long terme est claire : « Il faut que les jeunes gens fassent provision de santé et d'énergie et qu'ils deviennent pour le service du pays des hommes forts d'âme et de corps » les activités de gymnastique et de sports collectifs, la vie au grand air etc... Mais le manque d'installations sportives en limite les possibilités, seuls le préau et la cours d'école sont utilisés ainsi que le marché couvert (qui deviendra salle de cinéma Rex après guerre).

L'USC va être touchée comme tous les groupements sportifs français par les nouvelles directives de Vichy.

Christophe Pécout, Docteur en STAPS – Laboratoire ER3S – Université de Lille 2, dans l'ouvrage « La politique sportive du gouvernement de Vichy, discours et réalité » retrace le contexte :

Le sport, outil de propagande au service des idéologies totalitaires connaît le même sort sous le gouvernement de Vichy. Le maréchal Pétain dans son souhait de former une jeunesse saine et virile fait du sport l'élément fondamental de cette régénération physique. Ainsi celui-ci participe à la diffusion et à l'intégration des valeurs de la Révolution Nationale : discipline, ordre, esprit d'équipe et goût de l'effort. Cependant, cette politisation du sport va se heurter de plein fouet au contexte de guerre (pénuries, occupation, sous-alimentation, STO) ainsi qu'aux sportifs eux-mêmes qui restent attachés à une pratique hédoniste du sport.

La loi du 20 décembre 1940, dite Charte des Sports réorganise et réoriente la politique sportive française. Comme elle le stipule, la Charte inaugure « un régime de liberté contrôlée », prévoit des sanctions et assure au sein des associations sportives « l'autorité, l'ordre et le travail ». Les conséquences sont lourdes pour le mouvement sportif puisque dorénavant, pour exister et exercer toute association sportive doit obtenir obligatoirement l'agrément du CGES, ce qui remet totalement en cause la loi de 1901 sur la liberté d'association. Ce contrôle politique des fédérations est exécuté par le Comité National des Sports - son président est directement nommé en fonction de sa fidélité idéologique à Vichy. Par cette série de mesures coercitives, Vichy, d'une part, étatique le mouvement sportif et d'autre part, impose aux fédérations une ligne de conduite à tenir : ordre et obéissance au Maréchal.

L'USC est contrainte de présenter de nouveaux statuts en conformité avec la loi de Vichy, ceux-ci obtiennent l'agrément n° 7826 - le 31 décembre 1943. Le football, seul sport de compétition est obligé de prendre le titre d'Association et de se conformer au nouveau règlement de la fédération.

La jeunesse contrexévilloise se défoule, l'équipe de football des jeunes avec les Durand, Fessler, Petitfour et Wetterer enlève en 1943 la coupe Schwarz, celle-ci ne lui sera remise que le 28 mai 1944, Michel Paulmier s'en souvenait et en 1992 se demandait encore où pouvait avoir disparu ce trophée.



Cette entête de courrier date de l'occupation, l'USC nouvelle formule affiche ses couleurs : bleu, blanc et culotte noire pour les footballeurs, on peut voir que le foot-ball est association, alors que les autres activités ne le sont pas, puisqu'elles ne sont pas conformes à l'esprit de Vichy, tel que le maire de Contrexéville, collaborateurs notoires, l'avait voulu en déclarant le but de l'association en 1932 (Gunderic n° 123 page 1017) :

« Préparation au service militaire et développement des qualités d'entraînement de ceux qui ont servi ».

Mais qui dans la mouture du 31 décembre 1943 avait pris soin de modifier en ces termes :

« Inculquer les valeurs nationales et développer les qualités d'entraînement de ceux qui ont servi ».

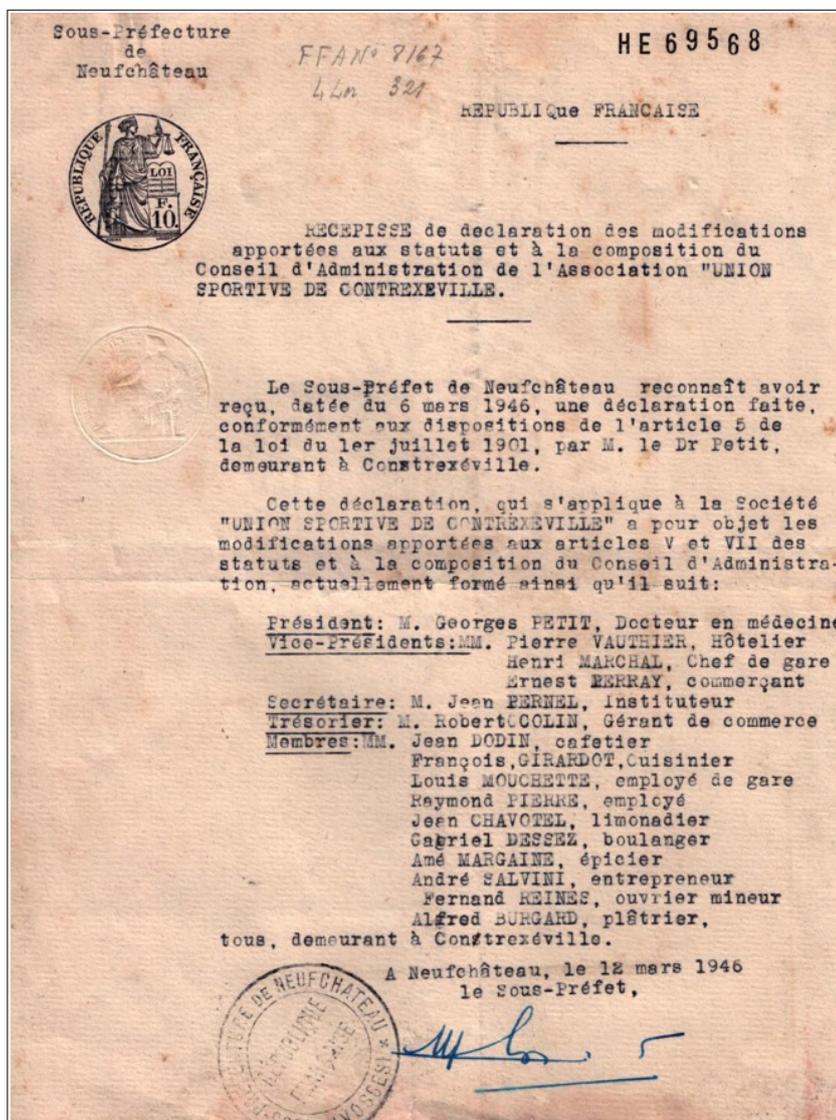
Nombre de clubs affiliés	Nombre de licenciés	1939	1942
Athlétisme		963	3041
		17 066	40 137
Basket-ball		1505	3186
		23 216	41 956
Football		5249	6440
		188 664	216 527
Natation		766	862
		15 988	12 134
Rugby		581	638
		15 625	20 400
Tennis		995	1169
		3925	16 342
Volley-ball		23	315
		147	3030

Tableau 1 : Statistiques des fédérations sportives en 1939 et 1942
Sources : Archives Nationales, AJ/72/252.

Quoiqu'il en fut, la politique sportive de Vichy n'a pas ralenti l'essor du mouvement sportif, bien au contraire le tableau nous montre l'augmentation du nombre des clubs et des licenciés pendant la première partie du gouvernement de Vichy.

Après la Libération, le sport se refonde, éliminant tout ce qui touche aux atteintes des libertés individuelles, rétablissant l'aspect laïque du sport, mais conservant les aspects novateurs du régime précédent dont ceux du sport de masse et de la formation des jeunes. La reconnaissance et la souveraineté des fédérations, les incitant à s'organiser en comités régionaux et départementaux...

L'USC se reconstitue et met ses statuts en conformité avec l'arrêté du 28 août 1945, qu'elle entérine le 3 mars 1946 en Assemblée générale sous la présidence du nouveau maire Ernest Castille. L'Union devient en quelque sorte un club omnisports, les associations qui y adhèrent en étant des sections, elles n'ont pas de statut propre à leur activité, mais dépendent de l'USC dont elles sont parties intégrantes.



Le réveil du sport, 1946 à 1960 :

La reconstitution de l'USC est entérinée par l'Assemblée générale du 3 mars 1946, la ville émerge de la guerre, une nouvelle jeunesse piaffe d'impatience de pouvoir se mesurer sur les terrains de foot avec ses aînés, contre leurs adversaires, car il n'y a alors, que le football qui est pratiqué par 36 adhérents, il est vrai que Contrex à cette époque avait 950 habitants.

Le tennis est pratiqué sur deux terrains dans le parc thermal, c'est une activité estivale gérée par la Société des eaux minérales à l'usage des curistes, certains jeunes contrexévillois de bonne famille s'y adonnent, ce sport n'est pas encore à la portée du grand public.

Le docteur Georges Petit est élu président, il est entouré de notables locaux et de sportifs d'une trentaine d'année, parmi les membres du bureau siège au poste de secrétaire Jean Pernel, un instituteur qui fera une longue carrière dans l'administration du sport dans notre cité qu'il marquera de son empreinte.

Un chroniqueur titre dans le journal « Hebdo-sport » que c'est l'époque des vaches maigres malgré le dévouement des dirigeants : le toubib, le chef de gare et l'instituteur... Car en effet, sans autres revenus que ceux des modestes cotisations

des membres, et surtout les dons des commerçants qui alimentaient la caisse du club en trinquant devant une bouteille de « Pelure d'oignon »...

Les footballeurs jouent sur un terrain de fortune au « Tir aux pigeons » qu'ils avaient eux même aménagé, et que le club louait pour 1.500 Francs à l'année, ils se déplaçaient avec un camion fonctionnant encore au gazogène, les sportifs de l'USC se faisaient remarquer dans leur championnat de 3ème série, parmi eux on dénombrait nombre de frères, les Reinès, Salvini, Gény, Normet, Henry et des individuels Thomas, Fessler, Durand, Royer, Cordier, Thouvenot, Petitfour, Wetterer...

Saison 1950-1951, après un superbe championnat de foot-ball et le titre remporté, l'USC accède en seconde série, mais au cours de la reprise à la fin de l'année 1952, Contrexéville est obligé de rétrograder dans la série inférieure faute de moyen financier pour se maintenir. 1954, à nouveau le club accède à nouveau en seconde série et se maintient ensuite grâce à une subvention municipale de 5.000 Francs. À cette époque dans le journal « Hebdo-sport » du 24 mars 1947, Jean Aubry président du CS Vittel écrivait :

« Au royaume des humbles, l'US Contrexéville est reine ! »

Il faisait ainsi allusion à la position de l'USC, qui non seulement manquait de trésorerie, mais s'affaiblissait suite aux transferts de joueurs contrexévillois s'expatriant vers le club vittellois, cet état de fait se renouvellera très souvent par la suite, car le club vittellois évoluait à un niveau supérieur, ce qui donnait l'impression à l'USC d'être la réserve de son puissant voisin qui puisait largement dans ce vivier.

1959, survient le décès du docteur Petit qui plonge l'USC dans l'expectative, mais très vite le 26 janvier 1960 un nouveau président est installé aux commandes il s'agit de Charles Frondas directeur de l'usine d'embouteillage, si Jean Pernel prend le poste de trésorier on assiste à l'arrivée du curé l'abbé Gaillemain au secrétariat, la nouvelle équipe dirigeante de l'USC évolue dans une meilleure situation que précédemment. Il faut dire que depuis l'arrivée de Perrier à la tête de la société des eaux minérales, et celle des militaires de la BA 902, dont beaucoup de cadres officiers et sous-officiers habitent avec leur famille à Contrexéville, la ville voit sa population augmenter, des sports voient le jour, s'associent à l'USC et s'ajoute au football : Pétanque - Tennis et Tennis de table - Automobile - Athlétisme - Basket, seul le Judo s'érige en association loi de 1901, il est intégré sous cette forme à l'USC qui désormais compte 7 activités sportives pour une centaine de pratiquants. La commune, de même que la société des eaux commencent à aider financièrement, ainsi qu'en locaux et en matériels les associations.

1958, le judo installe ses tatamis dans l'une des salles de l'hôtel de l'Établissement (Relais Stanislas par la suite), le basket fixe ses paniers dans la cour d'honneur, puis aura droit à une salle à l'étage de l'ancien embouteillage. Le tennis de table s'entraîne dans un local sous les galeries thermales, l'athlétisme bénéficie d'un éphémère stade en crasse de houille, construit sur une décharge de verres cassés rue de Metz, la pétanque qui se joue à l'extérieur a vu le jour suite à l'arrivée d'employés de la nouvelle société des eaux venus de la région de Nîmes, l'activité automobile s'associe à l'USC pour bénéficier d'une couverture légale, les footballeurs installent une main courante autour du terrain pour être en règle avec les normes de la fédération, la ville promet de construire un stade moderne avec des tribunes, mais par tranche...



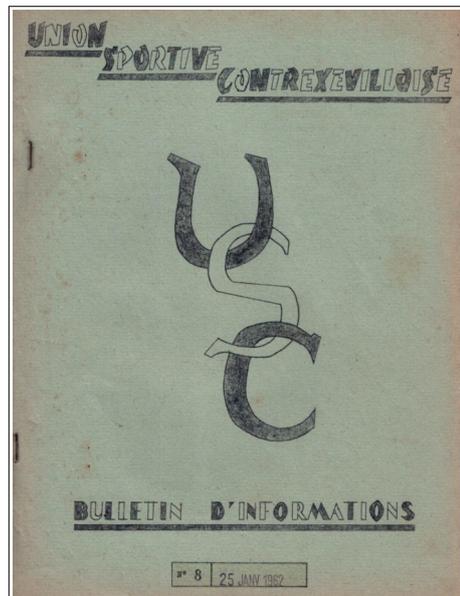
(1) André Salvini (2) M. De Gail (3) Charles Frondas (4) André Gérard (5) M. Lelorrain (6) Abbé Gaillemine (7) Jean Pernel (8) Jean Harmand (9) M. Bégin.



Les équipes de football des années 1946 - 1956

De 1960 à 1980, le sport national se structurant les associations sportives suivent le mouvement, l'USC club omnisports va définir ses rapports internes avec les sections et clubs qui la rejoignent, elle va aussi organiser ses relations avec l'armée, et surtout la commune et la Société des eaux, deux instances locales dont elle dépend pour les aides financières et matériels et surtout les salles et terrains de sport qui dans l'état actuel ne répondaient pas aux normes exigées par les fédérations. Les sports vont accueillir des enfants et les féminines arrivent...

1960 -1980 , l'USC grandit mais l'USC s'essouffle..



1960, sous l'impulsion de Charles Frondas président de l'USC, un bulletin d'information est créé pour fédérer les différentes associations sportives entre elles car chacune dans ses propres activités n'a guère le temps de se préoccuper des autres, le but est de démontrer leur dynamisme, en leur ouvrant des colonnes. Mais aussi pour insuffler une politique sportive à la ville, éveiller la population et inciter les maires et leurs conseils municipaux à aider l'USC ses sections et ses clubs par des subventions et des équipements ; dans ce domaine tout était à faire.

Une crise municipale venait de voir le troisième mandat du maire Ernest Castille écourté en novembre 1961, de nouvelles élections eurent lieu en janvier 1962, un nouveau maire, le docteur Émile Lutringer, fut élu avec dans son équipe municipale quatre représentants du sport local.

Malheureusement, l'esprit de la majorité des autres notables municipaux s'est révélé frileux, face au mouvement sportif et à ses représentants qui durent s'employer pour booster le conservatisme ambiant, il est vrai que Contrexéville a entrepris de nombreux travaux parallèlement à la création d'un nouvel embouteillage, et pour répondre à l'afflux d'une nouvelle population, mais dans ce genre de cas, le sport est resté en marge des grands projets et n'a obtenu que quelques avantages ; trop peu au goût des sportifs...

Lorsqu'il quitte son poste de président de l'USC en 1967, pour rejoindre la région de Toulouse, M. Frondas aura insufflé avec son équipe un nouvel élan au sport, celui-ci bénéficie de l'essor démographique de la cité suite à la création de la BA 902 permettant à de nombreux militaires de s'impliquer dans la vie associative, et des nombreux ouvriers de l'usine d'embouteillage, dont une partie est arrivée de la région de Vergèzes dans le Gard.

La population a presque doublé en 14 ans, passant de 1785 habitants en 1954 à 3236 en 1968, c'est d'ailleurs quasiment le même chiffre que de nos jours = 3259 habitants

L'USC élit Jean Pernel au poste de président le 14 décembre 1967, il espère le rester un an, le temps de laisser un nouveau bureau directeur choisir un autre président, notre directeur d'école restera onze années en poste jusqu'en 1978...

Les années 1960-1970 :

Les 9 associations sportives et les présidents : *Section Athlétisme* : M. De Gail - *Club Auto* : M. Perussault - *Section Basket* : M. Delbar - *Section Pétanque* : M. Simard - *Section Football* : M. Gérard - *Club Judo* : M. Harmand - *Club Karting* : M. Bégin - *Club Tennis* : M. Michon - *Section Tennis de Table* : M. Briot.

280 est le chiffre globale des licenciés, 6 associations ouvrent leur porte et entraînent des enfants d'âge scolaire, et 4 d'entre elles ont des équipes et pratiquantes féminines.

Chaque association vit des cotisations de ses membres, du revenu des entrées lorsqu'elles se produisent à domicile grâce à une billetterie, et à la buvette. Ces maigres recettes compensent tout juste le coût des licences et assurances, des déplacements et des frais annexes, pour les sections : Football, Basket, Athlétisme et Tennis de Table. Les autres associations, le club Auto, le Karting se suffisent à eux-même du fait que les engins sont propriétés personnelles des adhérents. La section Boules a un revenu plus conséquent avec la buvette et les paris. Le Judo dont le montant de la cotisation est élevé et le Tennis qui en plus bénéficie d'une buvette, sont deux clubs qui rémunèrent chacun un professeur diplômé d'état, Boules et Tennis bénéficient des cotisations des curistes en saison.

Le conseil d'administration de l'USC gère des fonds qui proviennent du bal annuel des sports, et de la modeste subvention municipale, dont elle distribue une partie aux sections en fonction de leurs besoins clairement définis et parfois aux clubs. Plusieurs fois l'USC aura recours à des appels aux dons auprès de la population.

Les terrains, les salles et les équipements en sont à leurs balbutiements, les fédérations sportives deviennent de plus en plus exigeantes sur les normes et les conditions des pratiques sportives, ce qui au début des années 1950 suffisait aux entraînements et rencontres, se révèlent très vite obsolète, les communes petit à petit se dotent d'infrastructures sportives, mais à Contrexéville la municipalité accumule des retards que l'USC tente de pallier.

Les années 1970-1980 :

Sous la présidence de Jean Pernel et de son bureau directeur composé du vice-président Daniel Mougel, la secrétaire Michèle Calba, le trésorier Henri Vaubourg et de messieurs Hass, Gondrexon et Mougeot, grâce à l'embellie économique, les sports progressent, l'USC bouge : le *Karting* disparaît ainsi que l'*Athlétisme*, 3 nouvelles activités sportives naissent : la *Gymnastique* président Madame Bals, le *Volley-ball* président M. Saragosse, la *GEA* (Gymnastique d'Entretien Adulte) présidente Simone Hass.

Les autres associations ont changés de têtes : *Section Basket* : M. Claude - *Section Pétanque* : M. Vinay - *Section Football* : M. Paulmier - *Club Judo* : M. Thénot - *Club Tennis* : M. Laverny. Deux associations sont en sommeil : le *Club Auto* et la *Section Tennis de Table*.

Une autre structure associative est née à Contrexéville : la MJC, (Maison des Jeunes et de la Culture) avec pour président André Coiffier, elle offre une nouvelle palette d'activité avec ses sections : Majorettes, Musique, Photos, Modélisme, et Philatélie.



Des frais d'occupation de la salle du gymnase obligent le bureau du Judo-Club à tarifier les entrées pour les plus de 14 ans à 1,50, moins de 14 ans à 1,00 et les demi-tarifs, à 0,50. Une distribution de demi-tarifs sera faite dans les écoles de notre ville, afin de permettre aux jeunes de venir encourager les espoirs locaux et d'apprendre à mieux connaître ce sport en plein essor.

Les frais à couvrir s'élèvent à 100 NF pour la location du gymnase et divers débours accessoires, la commune prenant à sa charge les prestations de chauffage et d'éclairage. Honni sport qui mal en pense... Une chance que personne ne demande une indemnité de déplacement pour venir remettre les médailles !

La population scolaire augmente considérablement Le Collège Professionnel devenu Lycée Mendès-France, le collège Lyautey et le groupe scolaire, amènent une jeunesse demandeuse d'activités dans le cadre de l'EPS (Éducation Physique et Sportive) dispensé par les professeurs de sports et enseignants. Qui ne se souvient pas de madame Orhesser faisant courir dans le parc les élèves du lycée ?

Afin de répondre à la demande, la municipalité dirigée par son maire le docteur Lutringer réalisa en 1971 un Gymnase municipal dans le quartier du Hazau qui est en pleine expansion et se couvre d'HLM, de CILOF et de maisons particulières, c'est à ce moment là que le transfert du terrain de football et de la Salle de judo et Gymnastique qui sont au Tir aux pigeons aurait du se faire, afin de regrouper toutes les installations sportives dans un même et unique endroit très fréquenté et accessible près des écoles (le Complexe sportif y sera édifié en 2003).

Dépassée par les événements et pas du tout au courant de ce qui se pratiquait en la matière, la municipalité avait décidée de faire payer une participation pour « frais de gardiennage » à toutes associations sportives de Contrexéville qui utiliseraient le gymnase les week-end pour leur compétition, mais les clubs ont fait savoir haut et fort qu'il n'en était pas question. Le judo-club qui fut le premier à étrener cette formule le 21 novembre, avait pris l'initiative de faire payer le public. Mais dans les tribunes, les responsables d'associations et les spectateurs ne se sont pas gêné pour fait comprendre leur désaccord aux conseillers municipaux et à l'adjoint venu remettre les médailles ; bien vite, par la suite les choses rentrèrent en ordre, et il ne fut plus jamais question de s'en prendre au porte-monnaie des bénévoles, s'agissant de compétitions inscrites aux calendrier des différentes fédérations sportives...

Gérard, Varney, Lordier, Henry Lallemand et Rainhaimer espoirs du judo-club pour le championnat des Vosges

Le championnat des Vosges cadets-juniors, individuels, par catégorie de poids, se déroulera cet après-midi à partir de 15 h. au Gymnase municipal. Gérard en mi-moyens, Varney en moyens. Lallemand en cadets légers, Lordier et Rainhaimer en juniors légers et Henry en cadets moyens, peuvent prétendre à défendre triomphalement les couleurs de Contrexéville.

La reine de la station et ses demoiselles d'honneur remettront des médailles aux vainqueurs de cette passionnante compétition,

préparatoire aux championnats de l'Est et de France.

Rappelons que les droits d'entrée, qui sont plus exactement une contribution aux frais, sont fixés à 1,50 F pour les spectateurs de plus de 14 ans, à 1 F pour les plus jeunes, les demi-tarifs étant pour leur part de 0,50 F.

Nous croyons savoir qu'en dernière heure, la municipalité a décidé de contribuer aux frais d'organisation (100 F environ) en assurant de ses deniers la rétribution du gardiennage de la salle.



1975 : Les anciens footballeurs de l'USC réunis pour un ultime match qui sera synonyme de courbatures, le ballon du match est offert par Jean Kariger maire de la commune libre des Champs calots.

Les années 1970-1980 (suite) :

On ne peut pas parler du sport contrexévillois sans évoquer le sport à Vittel, avec ses grandes réalisations telles les constructions du stade omnisports « Jean Bouloumié », inauguré en 1968, du gymnase du « Haut de Fol », inauguré en 1969 et celle du Centre de Préparation Pré-Olympique « Pierre de Coubertin », inauguré le 25 mai 1972, son but était d'accueillir la délégation française pour la préparation des Jeux Olympiques de Munich qui débutèrent le 26 août 1972, et eurent une issue tragique le 5 septembre.

Ces équipements sportifs et la politique sportive déployée par Guy de la Motte-Bouloumié maire de Vittel (depuis 1953), Président Directeur Général de la Société générales des eaux minérales de Vittel, ont insufflé un élan sportif qui a généré un véritable bouleversement dans la région :

- L'équipe fanion du CS Vittel football remportant le Championnat de France de 3^e Division en 1973, avec le score de quatre à deux sur les deux rencontres. Le 16 juin 1973 match aller à Vittel, le CS Vittel bat US Quevilly 2-1. Le 23 juin 1973 match retour à Rouen, l'US Quevilly bat le CS Vittel 1 à 2. Ce qui valut au CS Vittel une accession éphémère d'une saison en seconde division nationale, groupe B...

- L'athlétisme, la natation et bien d'autres activités sportives furent boostées, et particulièrement le judo créé le 11 juillet 1973, sous la présidence de Jacques Lordier, dont j'assumais l'enseignement en tant que ceinture noire, Professeur d'arts martiaux Diplômé d'État second degré de judo n° 2489, obtenu en juin 1972.

À cette date, j'abandonnais la profession d'artisan-plâtrier dans l'entreprise familiale, pour un emploi à mi-temps de Conseiller technique de judo auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (où j'eus le plaisir de travailler avec l'Inspecteur Roger Veyer) et pour l'autre mi-temps un emploi à la ville de Vittel, où j'ai travaillé jusqu'en 1980, aux écoles primaires et au collège Jules Verne, avec mes collègues Gilles Bastien (football) et René Blein surnommé Mimile (athlétisme).

Regroupements de clubs :

L'expérience acquise dans mes missions de professeur de judo, enseignant des clubs de Contrexéville et Vittel (Épinal en 1978), m'ont amené en 1974, avec mon collègue de Mirecourt Bernard Thomas à créer un super club regroupant dans le cadre statutaire de la F.F.J.D.A (*Fédération Française de Judo et Disciplines Assimilées*) les meilleurs judokas de nos clubs au sein d'un club baptisé Dojo Vosgien, dont le premier président fut Serge Nivet de Mirecourt. La formule avait le mérite de laisser aux judokas leur appartenance individuelle à leur club d'origine.

Fort de cette réussite, l'année suivante, nous décidions d'en faire autant pour une Entente judo Contrexéville-Vittel, regroupant par équipe seulement, les meilleurs judokas de chaque club. Mais la fraîcheur de l'accueil, au sein des instances dirigeantes du sport dans les deux villes, a fait écrire à un journaliste en rubrique sportive :

- « Contrexéville et Vittel, réunis pour présenter en compétition des équipes communes, c'est ce qu'a réalisé le professeur Gilbert Salvini, pour le plus grand bien de l'entente judo ainsi créée. Passant outre les mesquineries et les susceptibilités, il a composé avec ses clubs, qui conservent leur propre autonomie, des équipes qui se classent parmi les meilleures du départements ».

D'autres ententes existaient, dont l'Aéro-club de Contrexéville et de la Plaine Vosgienne, qui fut créé en 1971 sous les auspices du docteur Lutringer maire de Contrexéville, avec son siège sociale à la mairie (article de presse du 01-02-1971), avec pour objectif tous les sports aériens dont le vol à voile, sous la responsabilité des pilotes chevronnés J.L Pierrot de Saint-Ouen et Jackie Delamotte de Contrexéville, la ville s'engageait à subventionner le lancement de l'association par l'intermédiaire de l'USC, seul manquait le terrain ! Il fut trouvé à Damblain sur l'herbe à côté de l'aérodrome militaire déjà occupé par l'Aéro-Club de Bourbonne...

Cette association fut créée suite à la fin annoncée d'une autre entente, celle de l'Aéro-Club Vittel-Contrexéville, dont le siège social était à la mairie de Vittel...

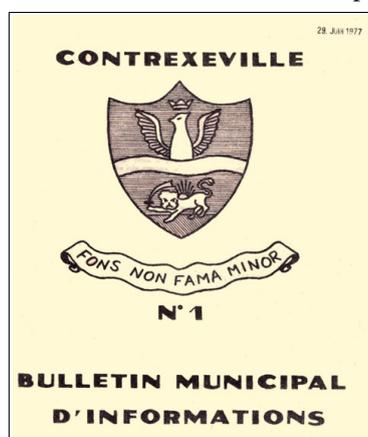
Le Dojo Vosgien dont le dernier président était Jean-Louis Duvergey, a cessé d'exister en 2009, après avoir été parmi l'élite des meilleurs clubs lorrains, chaque club affilié cessant de jouer le jeu.

L'Entente judo Contrex-Vittel s'est arrêtée quant à elle après deux années d'existence, comme quoi il était trop tôt en 1975 pour ce genre d'entente !

Aujourd'hui près de trente ans après, le foot avec le B.C.V- F.C (*Bulgnéville. Contrexéville. Vittel – Football-Club*) et le Basket Club-Thermal Vittel-Contrexéville sont les exemples de la nécessité pour les clubs locaux, de se regrouper avec leurs voisins afin de pouvoir évoluer à un haut niveau.

L'USC, 1977 - 1982 :

Mars 1977, une nouvelle municipalité est élue, le maire Serge Beltrame et son équipe prennent en main les destinées de Contrexéville, le premier bulletin municipal du 29 juin 1977, informe la population de ses nouvelles orientations... En matière de sport, M. Mougeot conseiller municipal a été nommé délégué au Comité de l'USC, qu'il connaît bien pour en avoir été membre élu. L'ancienne municipalité venait de finir le stade, offrant aux footballeurs un terrain désormais horizontal, les sportifs se souviennent de l'ancien terrain de foot en pente construit dans un champ en devers. La nouvelle municipalité prévoit d'y construire des tribunes, en attendant elle décide d'aménager le terrain de sport du Collège et prévoit de faire près des écoles primaires, une aire de jeux et de sports dans un espace appartenant à l'office des HLM, mais le futur projet d'une école maternelle lorgne déjà sur cet endroit, puisqu'elle y sera inaugurée le 15 décembre 1978.



Par contre, l'engagement d'édifier une piscine de type "caneton", prise par la municipalité précédente ne sera pas honoré, mais "abandonné avec regret...", son coût, l'emplacement et les frais de fonctionnement ont freiné le projet, définitivement enterré suite aux renseignements négatifs parvenus des mairies qui en avaient déjà construite une.

Le décompte des pratiquants dans les associations sportives de l'USC, fait apparaître en 1977 le chiffre de 512 membres (280 en 1965), le club de tennis et ses membres ne sont pas comptabilisés dans l'USC, la Société des eaux qui fournit les courts et les installations, tient à conserver l'autonomie du tennis sans rendre de compte.

Nombre des adhérents pour les 7 associations : *Football* 153 – *Judo* 111 – *Basket* 63 – *GEA* 56 – *Gymnastique* 45 – *Pétanque* (qui a pris le nom de boule légère) 39 - *Volley-ball* 38. Le club Auto est en sommeil.

La commission des affaires sportives municipales fait état de l'insuffisance des installations sportives et de leur exigüité, mais annonce que des améliorations sont à l'étude... Pour faire patienter, la municipalité offrira des médailles aux sportifs méritants... Les bulletins municipaux du début de l'ère Beltrame, livrent quelques lignes d'informations sur les associations et leur relation avec la municipalité.

Sur trois années on observe une importante augmentation des subventions, ce qui est due à la manne de la surtaxe sur la production et l'embouteillage des eaux minérales, et permet de répondre en partie en partie du nombre croissant d'équipes et de membres en compétition .

La subvention municipale est virée intégralement sur le compte bancaire de l'USC, qui la répartit ensuite aux clubs et sections en fonction des besoins exprimés, ce rôle dévolu à l'USC sera la cause de nombreuses difficultés et l'incompréhension. Ci-dessous l'évolution des subventions perçues globalement :

1977 = 84.500 Francs 1978 = 96.000 Francs 1979 = 110.000 Francs

Au niveau des infrastructures existantes, on en est encore aux petits travaux d'entretien et aux aménagements, souvent exécutés par les adhérents eux-même, qui parfois mettent la main à leur poche pour financer quelques achats de fournitures...

Il est question de la construction d'une Salle polyvalente dans le Bulletin municipal n° 3 de 1978, il y est écrit : « La salle centrale permettra plusieurs activités culturelles et sportives pour décongestionner le gymnase municipal, des salles annexes y seront mises à la disposition de diverses associations », il est écrit aussi qu'il s'agirait d'un ensemble socio-culturel et sportif destiné aux autochtones et aux curistes ! Un court vent d'espoir avait frémé chez les adeptes des sports en salle, qui très vite en sont revenus à leurs locaux habituels. Inaugurée en octobre 1981, la superbe structure conforme aux grands ensembles sportifs, a depuis rempli ses missions, mais socio-culturelles celles-là, sous l'égide de la MCL (Maison de la Culture et des Loisirs), les sportifs y retrouvant leur compte à

l'occasion de bals, banquets, réunions et de quelques manifestations sportives telles que des rencontres de judo.

Dans le même temps au Stade municipal, le club de football qui partageait les vestiaires avec le judo et l'aïkido dans une salle qui se révèle vétuste et hors-normes, va pour être en conformité avec les règlements de la Ligue de football, obtenir des tribunes vestiaires que la ville s'est engagée à construire. Le tennis de table qui faisait son retour est accueilli dans un bâtiment préfabriqué rue de Toul (une ancienne classe de maternelle), la Société des eaux minérales accueille d'autres associations que le Tennis : la Boule légère sur un terrain auprès de la Great-source, Le moto-club « les Maillons » qui bénéficie d'un terrain près de la route de Vittel, changera ensuite pour aller s'installer près du bois du Hazau sur un autre terrain de la Société des eaux minérales.

Mais l'événement à la tête de l'USC, est en 1979, le départ de Jean Pernel qui ne se représentait plus, le siège de président ayant été attribué à Claude Bals, directeur des services techniques municipaux de Contrexéville qui était auparavant président du club de gymnastique.

USC, de l'eau dans le gaz :

11 Juillet 1978, le journal relate la passation de pouvoir officielle en mairie, avec entre Jean Pernel et Claude Bals le nouveau maire Serge Beltrame.

Tout n'est pas rose dans le microcosme sportif contrexévillois, il suffit pour s'en convaincre de lire l'article paru page 18 dans la Revue municipale de 1981 où le président Claude Bals laisse transparaitre un peu d'amertume.

« En conclusion, notre quinquagénaire (l'USC) se porte bien. Un petit regret toutefois : son manque d'enthousiasme dû peut-être à l'état de nonchalance et de bien-être dont se complaisent les sections. Bien des soucis, tant financiers, que matériels ou d'infrastructure, sont résolus par les aides municipales et ceci explique peut-être que l'esprit de lutte et de progression qui devrait les animer se dissout, pour ne pas dire disparaît. Mais ne désespérons pas ! L'équipe actuellement en place fait son possible pour satisfaire tout le monde et si tout n'est pas parfait, soyez indulgents et, au lieu de critiquer, participez. Nous vous attendons, vous serez les bienvenus ».

Il est vrai que Claude Bals, et à travers lui la municipalité de laquelle il est directeur des services techniques, est avec son équipe confronté à quelques reproches de la part des associations sportives qui, se comparant à celles de la ville voisine de Vittel se trouvent défavorisées tant en aide municipale qu'en infrastructures, malgré les promesses.

La section football connaît une crise, malgré la belle saison du club de football en 1978, son équipe fanion accède à la Promotion d'Honneur Régionale, le président Michel Paulmier et l'ensemble du bureau directeur démissionnent. Claude Bals en tant que président de l'USC est tenu d'assurer l'intérim, la situation se calme avec la nomination de Gilles Valentin à la présidence du football. Cette expérience lui fera découvrir une autre facette du sport ; celle des luttes intestines, mais aussi le désengagement des bénévoles qui donnent de leur temps, et n'ont pas toujours en retour la considération qu'ils méritent !

La section basket présidée par Alexandre Claude, a elle aussi des problèmes de résultat, le journal fait état d'un certain relâchement du staff sportif, Claude Bals demande à l'équipe A de bien vouloir finir la saison pour de ne pas faire chavirer le navire afin de repartir du bon pied pour la saison 79/80...

L'un des autres griefs est celui de la subvention municipale octroyée aux sports, celle-ci est perçue intégralement par l'USC qui auparavant a instruit les dossiers avec les clubs et sections, au cours de réunions destinées à établir avec chacun d'eux les budgets en fonction de leur bilan, la dotation leur est ensuite remise en deux versements espacés dans l'année, après qu'elle ait été votée et versée globalement par la municipalité. Dans cette subvention, figure une dotation pour le fonctionnement de l'USC elle-même et les activités qu'elle organise ou auxquelles elle apporte occasionnellement son concours : bal de l'USC au casino, ou au à la salle des fêtes du Rex, fête nautique au lac, courses cyclistes, courses pédestres autour du lac, jeux inter-villes, cavalcade des Champs Calots...

Organigramme des 10 associations qui regroupent 550 membres licenciés en 1980 (une centaine d'enfants débutants ne sont pas comptabilisés parce qu'ils sont simplement assurés et ne figurent pas en tant que licenciés) :

Football G. Valentin - *Judo* : M Lesigne – *Basket* : M Gé – *GEA* : Me Hass – *Gymnastique* : Me Bals – *Pétanque* : M Roussel – *Volley-ball* : M Gouirand – *Aïkido* : M Nosjean – *Moto-Club* : M Reinès – *Tennis de Table* : M Detret – *Tennis* : M Laverny

La famille du sport va s'agrandir avec de nouvelles associations : le Hand-ball qui va se faire une place dans un gymnase déjà très occupé, il est aussi question de la prochaine création d'un club de cyclo-tourisme.

Une nouvelle crise à la section football secoue l'USC, au mois de juin 1981, deux entraîneurs rémunérés Christian Crocci et Jean-Marie Bazard qui ne s'entendent pas, et un bureau directeur qui se déchire avec pour résultat la démission de cinq membres dont celle du président Valentin, qui en tant qu'adjoint au maire se trouvait dans une situation délicate. Finalement Pierre Mougeot s'assoit sur le siège présidentiel, il est conseiller municipal.



Mes Milot et Bougerol – J. Pernel – S. Beltrame – C. Bals

Dès son accession au poste de président de l'USC, Claude Bals et son équipe dirigeante décident une refonte et une réactualisation des statuts de 1932, qui déjà avaient été rectifiés, mais en 1946.

Des précisions statutaires conformément à la loi de 1901 sur les associations sont apportées :

- Chaque section ou club sportif de Contrexéville est représenté au sein du conseil d'administration par un membre élu de la section ou du club.
- Le Conseil municipal, la Société des eaux minérales ainsi que la B.A 902, sont représentés par un membre désigné par leur organisme, il ne doit appartenir à aucune section ni aucun club sportif de Contrexéville.
- L'article 12 organise les relations avec le sport local conformément au vœu de la mairie qui désigne l'USC comme étant son seul interlocuteur, que ce soit, pour la gestion et le contrôle de la subvention municipale attribuée aux sections et clubs.

Ce qui ressort de ces statuts, c'est le rôle Club Omnisports qui est dévolu à l'USC dont dépendent toutes les associations sportives de Contrexéville, ce qui n'ira pas sans certaines frictions lorsque des clubs ou des sections réclameront moins de contrainte et plus d'autonomie !

Fin de l'année 1980, Serge Beltrame maire de Contrexéville et Claude Bals président de l'USC, remettaient en grande pompe des récompenses aux sportifs méritants de la cité, voulant ainsi montrer l'intérêt qu'ils leurs portaient.

Le journal titrait « Pluie de médaille pour les sportifs de l'USC »

- Étaient récompensés : Jocelyne Allane pour son titre de championne de France des Académies scolaires, ainsi que Patricia Clog et l'équipe des benjamins en Judo. Irène Serpoix et l'équipe masculine en basket. Georgette et Marcel Pradeille, Jacqueline et Christian Roussel et Jean Paul Michel en pétanque. L'équipe cadet du football. Mlles Sylvie Quinkal, Muriel Michel, Christelle Georgel, Alexandra Clément et Christelle Emereaux en gymnastique. Catherine Breton, Mmes Saragosse et Marschal, Mrs Salvini, Jolly, Jouvenceau et Marchal en tennis. Michel Paulmier et William Hans en tennis de table. L'équipe féminine de volley-ball.

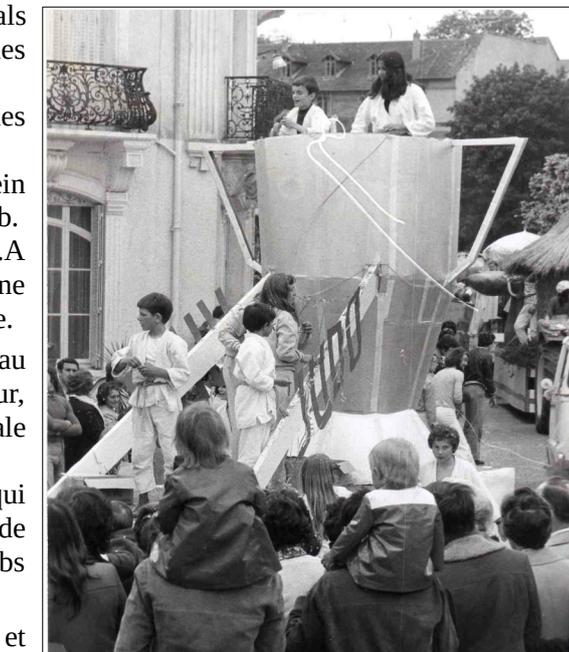
Départ du président Claude Bals :

1981, après trois saisons d'exercice, Claude Bals est contraint d'abandonner la présidence de l'USC, fonctionnaire territorial il projette de quitter son poste contrexévillois en 1982, pour évoluer dans la hiérarchie de sa profession en changeant de ville, certaines remarques avaient été faites concernant l'incompatibilité de sa fonction de chef des services techniques de la ville et celle de distribuer des fonds municipaux pour financer des associations locales...

Un nouveau président, Gilbert Salvini :

1982, suite aux démarches entreprises pour former un nouveau bureau à l'USC, son Conseil d'administration ne trouvant pas en son sein une personne volontaire et susceptible d'assumer cette fonction, cherche un candidat dans le petit monde sportif de Contrexéville. C'est ainsi que j'ai été sollicité !

Depuis 1980, je suis employé par le Syndicat d'initiative de Contrexéville sur un poste d'éducateur responsable des « Forfait Ligne », j'assume aussi la gérance du magasin « Gilou Sport » établi sous la galerie thermal. Progressivement j'arrête l'enseignement dans les clubs de judo : mes élèves devenus professeurs me succèdent, Contrexéville à Jean-Louis Duvergey, Vittel à Gilles Martin, de même pour Épinal, afin de ne conserver que les cours de ju-jitsu tout en assurant la promotion de cet art martial au niveau départemental.



1980, cavalcade des champs calots, l'USC est sollicitée pour faire un char, mais la solidarité n'est pas au rendez vous ! Seul le judo club a participé à sa construction, et la coupe de l'USC est devenue coupe du Judo...

Avec quelques mois d'avance, l'Assemblée générale de l'USC forme son bureau directeur au mois de septembre 1981, devenu président au sein de cette équipe qui est restée inchangée en attente de l'assemblée générale de l'année suivante, ma première intervention officielle fut d'accueillir avec Serge Beltrame maire de Contrexéville et le directeur de la MCL Jean-Paul Secler en vue d'un prochain jumelage, une délégation de 90 sportifs de la ville allemande de Bad-Rappenau, venue séjourner 3 jours.

Été 1981, passation officielle de pouvoir en mairie : de gauche à droite, G. Salvini, S. Beltrame, J. Fleurot, C. Bals, S. Milot, G. Valentin, P. Adenot.

L'accueil s'est fait à la Maison de culture et des Loisirs, en cours de finition, qui sera inaugurée en octobre 1982. Au programme de cette visite, il y a eu des rencontres sportives entre les formations des deux villes.



Dans l'étude qui se poursuit, il sera question de l'évolution de l'USC, qui de club omnisports qu'il était, s'est progressivement donné les capacités de devenir un OMS en 1992. De nombreuses raisons ont favorisé ce passage, en fonction des réussites et de quelques incompréhensions certes, qui ont fait naître l'obligation de concrétiser les relations entre les associations sportives elles-mêmes, qui avaient le désir de devenir indépendantes et la municipalité, mais aussi avec les autres associations contrexévilloises, puis avec les villes voisines. Le maire Serge Beltrame et ses différentes équipes municipales, issues des élections, ont progressivement compris cette nécessité, devenue une réalité jamais remise en question par les municipalités suivantes.

L'USC de l'année 1981 :

Le bureau directeur dont je viens de prendre la présidence, reste avec les mêmes membres jusqu'à la prochaine assemblée générale, il se compose ainsi : vice-président Marc Hass, secrétaire Michel Paulmier, adjoint Espérance Georgel, trésorier Claude Demange, adjoint Daniel Ferry.

Le comité directeur de l'USC (Conseil d'administration) se compose, outre les membres du bureau, d'un membre représentant de chaque association sportive de Contrexéville, d'un représentant de la commune, un de la société des eaux et un de la BA 902.

L'USC de l'année 1982 et des années suivantes :

Lors de l'Assemblée générale de 1982, un nouveau bureau directeur est élu. Plutôt que de modifier les statuts qui l'avaient déjà été en 1979, et qui en avait bien besoin, nous élaborons un règlement intérieur, entériné par l'Assemblée générale. Celui-ci fixe certains points non prévus par les statuts, notamment ceux qui traitent de l'administration interne de l'USC elle-même, des rapports de l'USC avec les associations sportives qui la composent, ainsi que des relations de l'USC avec la commune.

Le journaliste qui relatait la nouvelle ambiance de l'association, a retranscrit d'une façon prémonitoire les nouvelles missions de l'USC, notamment en insistant sur le fait que les prérogatives énoncées par le président Salvini équivalaient à celles d'un Office municipal des sports avant l'heure (il faudra cependant attendre 10 ans pour aboutir à cet avènement).

Le tableau des objectifs ci-contre a été dressé et décidé, après les discussions qui ont eu lieu avec la municipalité, l'Assemblée générale les a adoptés. Les missions sont clairement identifiées, l'USC pouvait entamer la poursuite de l'évolution du sport dans la cité.

Un office municipal des sports 800 licenciés

Aujourd'hui, sous la présidence de Gilou SALVINI, l'Union sportive de Contrexéville fait fonction d'office municipal des sports, un organe de proposition et de décision qui compte parmi ses membres des élus émanant des licenciés inscrits au sein des sections, des représentants de la municipalité, de la ville et de la Société des eaux. Définissant le rôle de l'USC et ses responsabilités d'organisme centralisateur, Gilou SALVINI évoque plusieurs missions.

— **FINANCIERE**: dans la mesure où l'USC a pour charge de répartir les subventions municipales et veiller à un partage équitable.

— **MATERIELLE** car le club se doit de dresser les besoins du club et des sections.

— **RELATIONNELLE** afin de favoriser les liaisons des clubs et des sections entre eux... avec la ville et les autres associations.

— **D'ARBITRAGE** entre les différentes sections avec hélas obligation de trancher éventuellement.

— **REPRESENTATIVE** car la ville n'a d'interlocuteur en ce qui concerne les sports que l'U.S. Contrexéville et octroier par son intermédiaire, salles, terrains et autres installations municipales. Des installations au demeurant fort importantes puisqu'elles comportent gymnase, plateaux sportifs, terrain de football doté de tribunes construites en 81, courts de tennis (dont certains en projets avec la Société des eaux), boulodrome, etc.

À l'occasion de cette Assemblée générale, un nouveau bureau directeur est élu (page suivante), les 11 associations sportives de la cité ont fait l'objet d'un recensement qui est paru dans la presse (page suivante).

Où trouver les sportifs ?

Bureau de l'U.S. Contrexéville
Président : Gilbert SALVINI
Vice-président : Alfred NORMAND
Secrétaire : Michel PAULMIER
Trésorier : Christian GE
Membres : Daniel FERRY
Raynald MANIGUET
Jean-Marie BAZARD

Section football

Président : Pierre MOUGEOT
Bât. 8, rue de Bourgogne. Téléphone
08.36.85

Entraînements : mercredis, poussins, 9 h à
10 h 30 ; pupilles, 10 h 30 à 12 h, avec B.
SIMONET.

Minimes et cadets, 14 h à 16 h, avec F.
REINO.

Mardi et jeudi, juniors et seniors, 17 h 30 à
19 h, J.-M. BAZARD.

Samedi : féminines, toutes catégories, 14 h
à 16 h : Y. DUHAUX.

Section basket

Président : Michel MOUHAT, 14, rue du
Poitou

Entraînements : au gymnase municipal

La boule légère

Président : Marcel PRÂDEILLES, 92, rue
de Nancy. Téléphone 08.31.41.

Entraînements : hors saison, le samedi
après-midi, au boulodrome (suivant le temps).
En saison, tous les après-midi 16 h.

Gymnastique d'entretien adultes

Présidente : Mme Simone HAAS, 234, rue
de Bourgogne.

Au gymnase, lundi de 19 h 30 à 21 h

Au dojo, mardi de 14 h 30 à 16 h

Tennis de table

Président : M. Claude HANS, 385, rue de
Normandie

Local : rue de Toul

Entraînements : mardi et jeudi de 17 h à
19 h ; vendredi de 20 h 30 à 22 h 30

Si l'entraînement est possible, salle chaude,
mercredi de 14 h à 17 h.

Gymnastique

Président : M. Jean-Jacques MICHEL, 241,
rue Salabéry

Entraîneur : M. Paul OUDNI

Initiateurs : M. Serge CUNIN, Mlles
Danièle OUDNI et Lydia LAMBERT

Entraînements : lundi, mardi, jeudi au
gymnase, de 17 h à 19 h.

Tennis :

Président : M. Christian LAVERNY, rue de
Metz.

Judo-Club :

Président : Jean-Pierre LESIGNE, 73, rue
des Jonquilles.

Entraînements : mercredi 15 h - 16 h 30,
groupe 1 ; 16 h 30 - 18 h, groupe 2

Vendredi, 17 h à 18 h 30, groupe 2 ; 18 h 30 à
20 h, adultes (non compétition) ; 20 h à 22 h
adultes (compétition).

Samedi 14 h à 15 h 30, groupe 1, 16 h à 18 h,
adultes (compétition).

Dimanche : dojo ouvert à tous, cadets,
juniors et seniors de 9 h 30 à 11 h 30.

Qwan ki do :

Présidente : Christine TOMATIS, télé-
phone 09.10.90 poste 91195.

Maison de la culture :

Entraîneur : Jacques GOAVEC-MEVEL

Horaires : mardi 18 h à 20 h ; jeudi 19 h à
21 h.

Kinomichi (aikido)

Présidente : Fanny MICHON, 204, rue du
Docteur-Thouvenel

Instructeur : Jean-Louis DEMARET

Dojo, route de Surinville

Horaires : lundi et jeudi de 20 h à 22 h.

Moto Club

Président : M. Hubert BERGE, 17, rue de
Bretagne, tél. 03.38.65

En 1983, suite aux nombreuses réclamations des associations sportives de Contrexéville, concernant l'état des installations sportives municipales et la gestion de leurs occupations, l'USC provoquait une visite à laquelle participaient les présidents des associations sportives utilisatrices, ainsi que les Services techniques municipaux, la commission municipale scolaire et sportive et celle des travaux.

De 1982 à 1992

Les chapitres qui vont suivre, font la relation des différents événements, qui pendant plus de 10 ans ont marqué la vie du sport à Contrexéville, et précédé une nouvelle forme de gestion des sports dans la cité.

1)- L'USC, pas un long fleuve tranquille :

La vie associative est faite d'engagements, de retournements, de reniements, de compromis, que ce soit dans le cadre des activités sportives elles-mêmes, et dans celui de l'encadrement bénévole ou professionnel. On retrouve les mêmes principes dans le domaine de l'engagement bénévole au sein d'un comité d'administration et d'un bureau directeur qui gèrent les associations, avec les aléas des élections qui remettent en question ou qui confortent...

L'USC n'a pas dérogé à cette règle, ainsi pendant 10 ans il y a eu pour œuvrer avec moi au sein du Bureau directeur, des membres élus, réélus, ou démissionnaires pour diverses raisons ; en tous cas j'ai de bons souvenirs de leur engagement et nous avons conservé entre nous des liens d'amitié très fort.

L'USC, pas un long fleuve tranquille
L'USC et la municipalité
L'USC et les associations sportives
L'USC et les autres associations
L'USC organisatrice événementielle
L'USC employeur
L'USC et les établissements scolaires
L'USC et le tourisme
L'USC en route vers l'OMS

Les statuts de l'USC prévoyaient chaque année une Assemblée générale, au cours de laquelle le tiers sortant des membres du bureau directeur était soumis à élection par l'assemblée générale des sportifs licenciés à un club ou à une section sportive, ensuite les 9 membres du bureau se réunissaient pour attribuer les postes de président, secrétaire et trésorier, un vice-président et des adjoints pouvaient être nommés.

Voici la liste des 17 personnes qui ont fait partie des différents bureaux directeurs qui se sont succédés sous ma présidence : Bazard Jean-Marie - Christillin Patrice - Claude Jean-Yves - Demange Claude - Ferry Daniel - Gé Christian - Georgel Espérance - Hass Marc - Lesigne Claude - Maniguet Raynald - Mouhat Monique - Normand Alfred - Oudni Paul - Paulmier Michel - Potier Guy - Ronstalter Pierre - Tivant Jacques.

- Fonctionnement et rôle du Conseil d'administration :

Cet organisme est composé d'un membre de chacune des associations sportives de Contrexéville, celui-ci est élu par son club ou sa section pour le ou la représenter au sein du CA qui se réunit tous les trois mois ou en fonction des circonstances. Le Conseil d'administration est aussi composé des 9 membres du bureau directeur.

Son rôle était de définir les choix des orientations sportives en générale, des relations avec la commune, de proposer des actions communes et d'entériner les décisions prises par le Bureau directeur.

- Fonctionnement et rôle du Bureau directeur :

Il assurait les liaisons inter-sports, il était la courroie de transmission entre la commune et les associations sportives, le Bureau directeur gérait et assumait la représentation du sport contrexévillois dans sa généralité, le contrôle des finances notamment celles qui concernent les demandes de subvention, il arbitrait les conflits.

2)- L'USC, et les diverses municipalités qui se sont succédées :

À l'origine, les associations sportives étaient des sections dépendantes des statuts de l'USC considéré comme un club omnisports, chacune ayant son propre bureau directeur. Puis des clubs se formèrent avec leurs propres statuts régis par la loi du 1^{er} juillet 1901, ils adhèrent à l'USC conformément aux décisions des différentes municipalités, qui se sont succédées et pour qui l'USC était l'interlocuteur sportif, le médiateur, le contrôleur des comptes, en relation avec la commission municipale des sports et l'adjoint-délégué au sein de comité directeur de l'USC.

Plusieurs fois l'USC était intervenu pour ce qui concernait les équipements et bâtiments voués aux sports, se faisant l'intermédiaire des associations utilisatrices, auprès des trois municipalités qui vont se suivre et qui toutes ont été dirigées par Serge Beltrame maire de Contrexéville(1) ; le manque criant d'espaces réservé aux sports, et la médiocrité de ceux qui existaient, ont pu évoluer favorablement et Contrexéville se doter d'installations conformes afin de combler le vide, le chemin a été long, les résultats pas toujours à la hauteur des desiderata des intéressés...

(1) premier mandat Mars 1977 – second mandat mars 1983 – dernier mandat mars 1989 à juin 1995.



(1) Assemblée générale de l'USC, Christian Gé, Michel Paulmier, moi, le maire Serge Beltrame et son éternelle cigarette, Monique Mouhat et Alfred Normand.

(2) L'une des visites des bâtiments municipaux avec les commissions, celle des sports avec l'adjoint Pierre Mougeot, et l'adjoint Daniel Émeraux, présence des responsables sportifs et conseillers municipaux. Gymnase, salle de judo et gym, stade municipal, boulo-drome, tennis de table ont été visités.

D'autres installations sportives étaient privées et appartenaient à la société

des eaux : terrain de tennis, salle de tennis couverte, terrain de moto cross

(3) Pose du premier agglo du Hall sportif, départ d'une amélioration des capacités d'accueil et d'évolution, qui progresseront au fur et à mesure des mandats de Serge Beltrame. On était encore loin d'imaginer à cette époque, qu'un Complexe sportif serait initié par le maire Jean Brod, pour être finalement inauguré en 1995 par le maire André Clément.

3)- L'USC, et les associations sportives :

Le tableau des clubs et sections qui ont fait partie de l'USC depuis sa création jusqu'en 1992, démontre la palette des activités sportives de Contrexéville. Certaines associations ont changé de statut au cours de leur vie, passant du statut de section à celui de club autonome, d'autres qui sont aussi mentionnées ont cessé ou modifié leur activité au cours de leur existence :

Sections (14) : Athlétisme – Automobile – Basket – Cyclo Loisirs – Football – G.E.A – Gymnastique – Karting – Musculation – Natation – Pétanque – Préparation militaire – Tennis-de-Table – Volley-ball.

Clubs (10) : Hand ball – Judo – Kinomichi – Moto-Club – Planches à voile – Plein Air 2002 – Qwankido – Randonnée – Taï-jitsu – Tennis.

Les associations scolaires et celles de l'éducation nationale, qui dépendaient de leurs établissements, tels l'UNSS et le Badminton, ainsi que les associations sportives civiles : Football corpo de Perrier-Contrex et le Football-club-Algérien de Contrexéville, qui n'étaient pas intégrées en tant que telles à l'USC, mais les entraînements et compétitions des unes et des autres étaient coordonnés par l'USC. Cet état de fait n'a pas toujours été facile à gérer, notamment pour les deux associations de football qui utilisaient les mêmes infrastructures que l'USC football, pour s'entraîner et jouer leur match officiel. Les frictions inévitables arrêtaient lorsque ces deux associations cessèrent d'elles même d'exister. Le club de Tennis bénéficiait d'un statut privilégié, créé et géré par la Société des eaux, l'association s'entraînait et jouait sur un terrain et un court couvert lui appartenant, mais le club était obligé de composer avec l'USC, afin d'utiliser le gymnase qui servait aux entraînements d'hiver et aux matchs en salle.

L'insertion des clubs sportifs dans le canevas de l'USC, avait été décidée par la municipalité, qui ne reconnaissait qu'un interlocuteur pour le sport, notamment concernant l'aspect financier qu'il s'agisse des demandes de subvention

et de la perception des fonds, qui transite par l'USC, ce qui nous amenait chaque année à exiger un regard sur leur comptabilité au même titre que sur celui des sections. On avait parfois l'impression d'être des experts-comptables.

Plusieurs fois l'USC a dû arbitrer les affrontements internes dans les sections, car elles dépendaient statutairement de l'USC. C'est ainsi que l'on a résolu tant que faire se peut, des problèmes de direction, qu'il s'agisse de personnes ou de groupes, la Boule légère et le Basket furent entre autres de ceux-là. Nous sommes aussi intervenus pour clarifier les comptabilité des sections lorsque l'administration fiscale s'intéressait d'un peu trop près aux recettes des buvettes, à celles des entrées mais aussi aux déclarations d'emplois comme ceux des entraîneurs et aux notes de frais....

L'appartenance statutaire des sections sportives, devant rendre compte de leur finance en passant par le contrôle de l'USC était parfois mal vécue par celles-ci, les recours à la municipalité se heurtant au principe de non ingérence de la ville dans la gestion des associations sportives, cependant elle fut amenée à intervenir en certaines circonstances.

Des sections se sont créées en club, ce qui n'était pas incompatible et c'est ce qui s'est fait, mais deux sections ont choisi une autre méthode pour rompre le lien statutaire, le Football et Plein air 2002.

Le Football était à la fin de 1990 dans une situation conflictuelle, suite à une saison sportive désastreuse pour l'équipe fanion, ce qui avait provoqué des désaccords entre les dirigeants, les supporters et entre joueurs. Une scission s'était engagée au sein du comité directeur de l'USC Football dirigé par Gilbert Courteaux (historiquement le club fondateur de l'USC était le Football en 1932). L'assemblée générale annuelle du mois de juin n'avait pas abouti et avait été reportée, et pour la reprise de la saison sportive au mois de septembre, un club avait été inscrit auprès de la Fédération départementale de Football sous le sigle CFC (Contrex-Football-Club). De facto, il y avait deux associations pratiquant le Football, dirigées toutes deux par le même Bureau et Conseil d'administration.

Film des événements de 1990 :

- 20 juin, création du CFC, président Gilbert Courteaux lui même président de l'USC Football.
- 14 novembre, Assemblée générale de l'USC Football, annulée au cours d'une séance houleuse.
- 17 novembre, démission de Gilbert Courteaux de la présidence de l'USC Football.
- 8 décembre, Assemblée générale extraordinaire pour dissoudre l'USC Football, et enregistrer le nouveau Bureau directeur du CFC présidé par Régis Detret.

De l'USC Football au CFC :

Quelques articles de presse pour évoquer le climat qui régnait autour du dilemme football, section ou club ?

Contrexéville

football

Carton jaune pour le président Courteaux



**Le club de football
dans l'impasse**

CFC



LIGUE LORRAINE DE FOOTBALL
District des Vosges
Association régie par la loi de 1901
J.O. n° 28 du 11 juillet 1990

**CONTREX
FOOTBALL CLUB**

Finalement, ce qui pendant quelque temps avait défrayé la chronique sportive à Contrexéville, du mois de juin au mois de décembre 1990, a trouvé une solution équitable, qui plus est, remettait à l'ordre du jour le souhait souvent exprimé de modifier l'organisation dirigeante du sport de la ville.

Une réunion eut lieu le 22 décembre 1990 entre la municipalité, l'USC et le tout nouveau CFC, pour mettre au point le système relationnel des associations sportives. Déjà l'idée que j'avais émise de remplacer l'USC par un OMS avait fait son chemin. À cette occasion le maire Serge Beltrame demandait que l'on pense à restructurer le sport dans la cité en envisageant la création d'un Office Municipal des Sports. Entre décembre 1990 et le 1^{er} mars 1992, il s'est passé 15 mois pour que naisse l'OMS. C'est dire que, déjà dans l'esprit de certains, l'idée avait fait son chemin, ce ne fut pas sans mal car pour d'autres le terme municipal employé dans OMS suscitait des réticences, les élus municipaux eux-mêmes qui pensaient que la ville allait se doter d'un service des sports, des sportifs qui croyaient à une main mise du Conseil municipal dans la gestion des sports. L'avenir prouva que ces craintes étaient non-fondées.

Plein air 2002, d'une association ambitieuse au tremplin politique :

Créée le 1^{er} septembre 1985, sous l'impulsion de monsieur André Dufour avec de nombreux adeptes d'activités pédestres, et conformément au règlement local, une association dénommée Club Plein Air adhère à l'USC en tant que section, elle se décompose en : USC Cross-Course – USC Marche-Randonnée et USC Course d'orientation.

Regroupant une soixantaine d'adhérents, le Club Plein Air, organise des manifestations sportives à Contrexéville, Course autour des Lacs, des marches et des épreuves d'orientation, le parcours du cœur... Elle participe à de nombreuses compétitions à l'extérieur. En liaison avec le Comité de jumelage de Contrexéville, une épreuve sur route en relais entre Contrex et Bad-Rappenau (RFA), avait mobilisés 14 relayeurs et un staff logistique de l'association sur un trajet de 350 Km, les 6 et 7 juin 1986.

Devenu par la suite le Club Association 2002, il concrétise en 1988 le projet de relier avec les coureurs du club, la ville de Contrex aux villes de Seia et Luso au Portugal, en liaison avec le Comité de jumelage de Contrexéville ; 22 coureurs ont pris le départ le 24 octobre, encadrés par 21 accompagnateurs du staff logistique, pour arriver dans les villes jumelées du Portugal le 30 octobre, après 1440 Km de relais

Quelques mois après, en mars 1989, monsieur André Dufour se présente à la tête de la liste « d'Union Libérale et Sociale » aux élections municipales à Contrexéville, celles-ci sont remportées par la liste du maire sortant Serge Beltrame qui bat aussi la liste « Contrex d'abord » menée par messieurs Sage et Bailly.

Après la défaite d'André Dufour et son départ, le Club Association 2002 cesse d'exister pour devenir section Course sur route de l'USC avec 19 licenciés, présidée par André Gachet. Elle arrêtera à l'avènement de l'OMS en 1992.

Cet épisode "*politico-sportif*", m'amène à évoquer deux événements qui ont animé, voir gangrené le climat sportif de la commune, aux élections municipales de 1989 quand l'USC a été prise pour cible par la liste « Contrex d'abord », et ensuite à la fin de l'année 1993, quand les deux élus de cette liste préparaient à l'avance les élections municipales de juin 1995, ils s'en sont pris aux trois organismes locaux : l'Office de tourisme, à la Maison de la Culture et des Loisirs et à l'OMS qui avait succédé à l'USC en 1992.

Élections de 1989 :

Les tracts de la liste « Contrex d'abord » inondent les boîtes aux lettres de Contrexéville, parmi les nombreux griefs politiques, l'USC est critiquée pour ses missions omnisports, sa fonction "régaliennne" et son rôle de pourvoyeur des crédits municipaux, à cela s'ajoutait une critique personnelle contre le président de l'USC qui paraîtrait-il s'était essayé lors de sa réélection à la tête du Bureau directeur, dans une tirade contre la liste « Contrex d'abord »⁽¹⁾.

Le Comité directeur (formé du Bureau directeur et des 11 représentants des clubs et sections sportives), qui avait donné quitus à l'unanimité au rapport moral, décide à l'occasion des élections municipales, de demander aux trois listes en présence quel était leur programme en matière de sport. Nous avons donc choisi de questionner les listes et de répercuter les réponses reçues aux 11 clubs et sections, représentant les 759 sportifs de la cité.

Un questionnaire a été établi en fonction des interrogations émises par les clubs et les sections sollicités le 1^{er} février 1989, sur les sujets concernant les programmes de chacun, en matière d'investissement, des infrastructures, des équipements et dotations, les subventions et les aides diverses, une question complémentaire était : quels seront les rapports entre municipalité si vous êtes élus et l'USC ?

Ce qui n'aurait dut-être qu'une formalité, et un exercice de rhétorique expliquant le point de vue des candidats, présentant ainsi leur approche du sport et son développement dans la cité . Alors que les listes Beltrame et Dufour se sont acquittées de cet exercice, celui-ci a tourné à l'altercation avec la liste « Contrex d'abord » conduite par monsieur Sage qui s'est abstenu de répondre au questionnaire, mais qui a contre-attaqué par la distribution de tracts et des discours virulents lors des réunions électorales, ce qui n'a pas relevé le débat et qui a sûrement pesé dans la balance au moment des votes qui a vu la liste Sage battue...

Élections de 1995 :

La préparation à ces élections a commencé tôt pour les deux conseillers municipaux de « Contrex d'abord », déjà en janvier 1991, lorsqu'à nouveau je suis pris pour cible avec l'USC dans un tract bleu (couleur fétiche de la liste),

(1) Il s'agissait de la présentation des tracts de la liste Sage, me mettant en cause avec l'USC, et qui appelaient une réponse circonstanciée de ma part, sans faire de politique, nos statuts l'interdisant. Le terme "tirade" émanait d'un membre du Bureau directeur, troisième de la liste « Contrex d'abord », qui n'avait pas apprécié ma présentation. Il démissionna par la suite.

décidément la défaite de 1989 leur est restée en travers de la gorge...

À cette occasion j'ai croisé monsieur Sage dans les locaux de « Fréquence magnum » où j'animais la Fréquence sportive par des communiqués en semaine et le dimanche en soirée. Notre rencontre fut froide, et je refusais la main tendue... nous en sommes restés là, depuis nos rapports s'étaient améliorés lorsqu'il s'est abonné à Gunderic !

En septembre 1993, loin d'avoir découragé messieurs Sage et Bailly seuls élus de leur liste au Conseil municipal, ceux-ci diffusent aux associations sportives contrexévilloises la copie d'un courrier qu'ils ont adressé au maire de Contrexéville, il s'agit pour eux de préparer le vote par la municipalité des subventions de l'OMS qui aura lieu au début de l'année 1994, où entre autres, la destination des sommes allouées au budget de l'association est remise en question. Ils en exigent la transparence, mais pas que pour l'OMS, aussi pour *d'autres grandes subventions qui se sont multipliées* expliquent-ils...

En plus de l'OMS dont j'étais le directeur, la MCL est prise aussi pour cible ainsi que l'OT, avec la même méthode des tracts bleus. Gérard Mathieu, président de l'OMS répondra par courriers adressés aux associations sportives et aux associations locales, le Bureau directeur de la MCL utilisa le système du tract (rose celui-ci) pour répondre.

Je passe sur les résultats et les péripéties des élections de 1995, où Serge Beltrame ne se présentait pas, mais s'était prononcé pour la liste conduite par Jean Brod qui remporta la mairie face à monsieur Sage...

En dix années l'USC dirigée par des notables depuis sa création, est passée à partir de 1982 du cadre associatif omnisports, à celui de l'interventionnisme dans plusieurs domaines de la vie locale, devenant petit à petit un organisme incontournable qui s'est doté de moyens au fur et à mesure que l'esprit sportif évoluait et se modernisait.

L'USC et les autres associations de la ville :

Outre ses obligations envers les associations sportives du fait de son caractère omnisports, l'USC a entretenu des rapports et des échanges avec le Cercle d'études locales, ce qui fut facile car j'en étais le président, la Maison de la Culture et des Loisirs avec qui nous partagions l'éducation de la jeunesse, avec le Comité de Jumelage et d'autres associations en fonction de l'actualité et des besoins exprimés du moment...

L'USC organisatrice événementielle :

Traditionnellement l'USC organisait un bal des associations sportives, qui se tenait au mois de janvier ; la nouvelle équipe dirigeante a opté pour un Thé dansant avec galettes des rois pour la présentation des vœux aux sportifs Contrexévillois ; le maire ou son représentant avec le président de l'USC procédaient à cette occasion à la remise des trophées du sport récompensant les sportifs ou les dirigeants, qui s'étaient signalés l'année précédente par leur résultat ou leur dévouement.

La course pédestre autour des Lacs fut encore du ressort de l'USC, puis la section USC Route qui a succédé au Club Association 2002, l'a reprise à son compte.

La Fête du sport, le Parcours du cœur et le Téléthon étaient organisés par la nouvelle équipe de l'USC.

L'USC employeur :

Les associations sportives fonctionnaient avec un encadrement de bénévoles, qu'ils soient membres élus des Conseils d'administration ou qu'ils soient accompagnateurs, de même elles s'appuyaient sur le bénévolat de ceux qui enseignaient, bien souvent sans autres bagages que leur expérience ou plus rarement avec un diplôme sanctionné lors d'un stage fédéral. Les nouvelles directives sur l'enseignement du sport et les menaces de contrôle de l'URSSAF ont sensibilisé les instances locales qui, par l'intermédiaire de l'USC ont aidé les clubs et sections afin de former des enseignants.

Par la même occasion l'USC a embauché des employés sous couvert de l'organisme départemental Profession sport ; ils avaient pour mission d'intervenir dans un club ainsi qu'en milieu scolaire et extra-scolaire : il y eut Jean-Louis Duvergey professeur de judo puis Raphaël Fritsch entraîneur diplômé de football, Jean-Claude Jolly sur un emploi TUC, Danièle Oudni embauchée en formation pour un brevet d'état Sport pour tous, munie de ce diplôme elle a occupé à mi-temps le poste de secrétaire de l'USC, au bureau au stade municipal, un bureau qui était indispensable pour gérer le personnel de l'association qui intervenait dans de nombreuses activités, aux côtés desquels venaient s'impliquer des intervenants occasionnels.

Selon une enquête que nous avons faite aux écoles primaires de Contrexéville en 1985, sur 364 enfants scolarisés du CP au CM2, 64 pratiquaient un sport dans l'une des associations de la ville, 12 dans une autre ville, donc 288 enfants ne s'adonnaient à aucune activité sportive. De ce constat nous avons conclu qu'il fallait à notre niveau ouvrir au plus grand nombre d'enfants les sports qui se pratiquaient à Contrexéville.

Les activités péri-scolaires : dès que la possibilité nous fut offerte de pouvoir intervenir en direction des élèves des écoles primaires après la journée scolaire, ou après la cantine du temps de midi, l'USC s'est impliquée dans les Aménagements du Temps de l'Enfant et des rythmes scolaires mis en place à Contrexéville (CATE et Contrats bleus...). Les associations sportives qui étaient en capacité de le faire, accueillaient après les cours les écoliers qui

s'inscrivaient pour un trimestre, une navette en mini-bus amenait les enfants dans les installations éloignées. En 1989 ce sont 163 enfants qui ont fréquenté chaque semaine les activités péri-scolaires.

Les activités Tickets sports : selon un calendrier établi, les enfants de l'école primaire et du collège, étaient accueillis sur place pendant les petites vacances dans les clubs sportifs pour une initiation gratuite d'une ou deux heures ; il y avait aussi des sorties ski de fond à la Bresse et des sorties patinoires à Épinal, qui étaient régulièrement programmées. Pour cela les associations sportives se sont impliquées avec les enseignants de l'USC.

Le CLSH Sport vacances : détenteur du BAFD (Brevet d'Aptitude aux fonctions de directeur) j'ai organisé à Contrexéville un CLSH (Centre de Loisir Sans Hébergement) qui se déroulait pendant les grandes vacances, en après-midi. L'encadrement était assuré par les enseignants de l'USC complété par des jeunes étudiants volontaires pris en charge par la mairie, dans le cadre des emplois de vacances. Le CLSH était ouvert aux jeunes âgés de 9 à 15 ans, pendant les mois de juillet et août, en 1989 à chacune des six sessions d'une semaine nous avons accueilli en moyenne 55 enfants, ce qui a fait un total de 330 participants venus de Contrexéville et des environs, parmi eux il y eut des enfants de curistes et touristes.

L'USC et les établissements scolaires : dès mon arrivée au poste de président de l'USC, j'ai eu de fructueux contacts avec les directrices des écoles primaires et maternelles de Contrexéville, qui m'ont associé à leur projet pédagogique. J'avais une expérience en ce qui concernait l'éducation physique en milieu scolaire, car je venais de passer dix années à Vittel où j'étais intervenu avec Gilles Bastien et René Blein, auprès des enseignants des deux groupes scolaires de la ville, ainsi qu'au CES. Par la suite les employés de l'USC ont été agréés par l'inspection académique, pour aider les enseignants de Contrexéville pendant les séances d'éducation physique.

L'USC et le tourisme : en 1980 je suis employé par l'Office de tourisme de Contrexéville, en tant que responsable des activités sportives et culturelles pour les Forfait-lignes et les curistes et touristes. Lorsque je deviens président de l'USC en 1982, j'harmonise les activités sportives locales et celles de l'Office de tourisme. En 1987 une subvention du Conseil de l'Europe octroie une dotation de 75.000 Euros à la ville de Contrexéville pour l'achat de matériel destiné à l'amélioration sportive de ses infrastructures thermales, cette dotation est conditionnée par le fait qu'elle ne peut être versée qu'à une association, le choix se porte sur l'USC avec le souhait que l'utilisation de ses fonds serve aussi au fonctionnement des activités sportives du tourisme. C'est ainsi que nous avons négocié l'achat d'un matériel de musculation qui puisse être utilisé par les associations locales et par les activités thermales des Forfait-lignes et des curistes et touristes. Une salle de musculation équipée a été ouverte et équipée dans une partie de la Salle chaude, gérée par l'USC avec des horaires réservées aux associations sportives de Contrexéville et aux Forfait-lignes, curistes et touristes. Une section musculation s'est créée au sein de l'USC, elle a obtenu des créneaux pour ses entraînements.

L'USC en route vers l'OMS : le remplacement de l'USC par un OMS fait son chemin, à partir du début de 1991 s'ensuivent de nombreuses réunions avec la municipalité qui permettent de mettre au point le processus du changement qui s'appuiera sur la base des statuts de la fédération nationale de l'Office du sport. La cause est déjà entendue dans le bulletin n° 7 du 13 janvier 1991, qui fait le bilan de l'USC et le point sur ses activités ainsi que sur celles des 14 associations sportives qui la composent. Le sport contrexévillois est fort de 752 adhérents.

L'année 1991 : C'est une année de transition dans le petit monde du sport contrexévillois, les clubs sportifs qui étaient des sections de l'USC, et n'étaient pas déclarés en tant qu'associations sportives loi de 1901, se mettent en règle avec la sous-préfecture de Neufchâteau. L'USC se prépare à solder les comptes, toutes ses activités se sont déroulées normalement ainsi que celles des clubs qui se poursuivent sur les terrains, dans les gymnases etc...

Un Conseil municipal des jeunes a été organisé par la commune au cours de l'année 1991, c'était une première à Contrexéville, l'USC et de nombreuses associations de la ville se sont investies dans ce projet, qui malheureusement s'est essoufflé...

Le traditionnel Thé dansant de l'USC eut lieu à la fin de l'année 1991, le bénéfice réalisé fut de 2.213 Francs, (337,37 Euros), chacune des personnes présentes savaient déjà que celui de 1992 serait le Thé dansant de l'OMS.

De nombreuses réunions ont émaillé cette année 1991, entre l'USC avec les associations et avec le député maire Serge Beltrame, l'adjoint Jean-Claude Courroy et la municipalité, afin de dresser le cadre associatif de l'OMS avec son premier bureau directeur informel élu avant sa création, et surtout pour que le passage de l'une à l'autre des associations puisse s'effectuer sans heurt.

Le sujet de la création d'un poste de directeur de l'OMS fut débattu, il s'agissait de poursuivre la mission de direction que j'avais accomplie en tant que bénévole, la municipalité ne voulant pas créer un poste municipal, il convenait que l'OMS prenne à sa charge ce poste. Tout naturellement le choix s'est porté sur mon nom (pourquoi chercher ailleurs ce que l'on a sur place), du fait que j'avais les diplômes requis, et comme j'étais employé sur une dotation municipale par l'OT (Office de Tourisme) en tant que responsable des activités sportives et culturelles, l'accord s'est fait en transférant cette dotation à la future OMS ainsi que la subvention de la DDJS (Jeunesse et sports) qui m'était allouée depuis 1972.

Le président de l'OT Bertrand Hacq, qui en tant qu'adjoint au maire était pourtant informé, fit des difficultés lorsque j'ai quitté comme convenu au 1^{er} mars 1992 l'Office de Tourisme, l'affaire s'est réglée devant le Conseil de Prud'hommes d'Épinal.

L'année 1992 : Le 10 février a lieu la première réunion informelle du bureau directeur de l'OMS qui n'est pas encore déclarée à la sous-préfecture, ses premiers dirigeants étaient : G. Mathieu président, G. Courteaux secrétaire, C. Carré trésorière, A. Zoro, H. Bergé et A. Gachet membres.

Les points essentiels sont traités : 1) la reprise des finances de l'USC, dont l'opération est visée par l'expert comptable et le commissaire aux comptes, 2) l'embauche du directeur, d'une aide moniteur d'EPS, et deux intervenants. L'OMS est créée le 10 mars, parution au Journal Officiel le 01 avril 1992.

L'ultime Assemblée générale de l'USC a lieu le 21 mars, ses derniers dirigeants étaient : G. Salvini président, A. Normand vice-président, M. Mouhat secrétaire, J. Tivant trésorier, P. Oudni et C. Lesigne membres.

Ce fut aussi la dernière occasion de rendre hommage aux sportifs et dirigeants qui s'étaient distingués cette année là : S. Hass, A. Vaubourg, J. Gallardo, F. Fontès, A. Fèvre, C. Bazard, C. Thévenard, V. Chutin, V. Guichard, C. D'Hyèvre, H. Perrard, F. Dubois, G. Cabley, C. Peigney, P. Kniest, G. Hautcoeur, E. Concetti.

Puis il y eut l'Assemblée générale extraordinaire où fut prononcée comme prévu la dissolution de l'USC, au cours de laquelle ont été présentés les comptes de l'exercice et exécutée la dévolution des fonds associatifs à l'OMS 1991, qui se chiffraient à 125.237,31 Francs (19.092,30 Euros).

Adieu l'USC, bonjour l'OMS

